



CHARTRE DES CENTRES LESBIENS, GAIS, BI & TRANS DE FRANCE

adoptée lors des IIèmes Rencontres nationales Inter-CGL à Paris, le 12 décembre 1999, modifiée lors des VIIèmes Rencontres nationales INTER CENTRES LGBT à Lille, le 15 décembre 2002, modifiée lors des VIIIèmes Rencontres nationales INTER CENTRES LGBT à Paris, le 12 juillet 2003, ratifiée par les Membres titulaires le 7 octobre 2003

L'Alliance des Centres lesbiens, gais, bi & trans de France a pour vocation d'unir les forces militantes et de partager les expériences des acteurs sociaux du mouvement LGBT, qui luttent pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne des personnes LGBT et pour l'application à tou-te-s des valeurs de la République telles qu'incarnées notamment par l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". Cette solidarité voulue par l'Alliance a vocation à s'exercer sur l'ensemble du territoire de la République, aussi bien à Paris que dans les régions, aussi bien en métropole que dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer.

Les Associations signataires de la présente Charte sont les Membres titulaires de l'Alliance. Ils répondent aux critères de la présente Charte. Ils visent à remplir ses engagements de façon appropriée à leurs buts, à leurs moyens et à leurs contextes.

CRITÈRES

Les Associations signataires répondent aux critères suivants :

- Animer un local identitaire ouvert à tout public ;
- Entendre par identitaire ce qui relève de l'orientation ou de l'identité affectives et sexuelles lesbiennes, gaies, bi et trans sans entrer dans une démarche communautariste ;
- Inclure de droit et de fait les personnes lesbiennes, gaies, bi, trans ou en interrogation ainsi que leurs proches et toute autre personne ;
- Offrir des activités relevant des thématiques suivantes :
 - Accueil, information, orientation, soutien et accompagnement du public ;
 - Convivialité ;
 - Prévention des infections sexuellement transmissibles, lutte contre le sida, soutien aux personnes séropositives et malades du sida ;
 - Reconnaissance et visibilité ;
 - Lutte pour l'égalité des droits ;
 - Lutte contre l'homophobie (lesbophobie, gaiphobie, biphobie et transphobie) ;
 - Plate-forme inter-associative.

ENGAGEMENTS

Les Associations signataires s'engagent à :

- **Accueillir toute personne sans distinction aucune ;**
- **Écouter, dans le respect, en intégrant les notions de non-jugement et de confidentialité ;**
- **Informier ;**
- **Orienter sur un réseau d'associations, de groupements ou d'établissements publics ou privés, lesbiens, gais, bi et trans ou autre en tant que de besoin ;**
- **Promouvoir une politique de santé**
 - en participant aux mouvements de solidarité autour des problématiques sanitaires telles le VIH, les autres IST, le cancer du sein ou le suicide des personnes éprouvant des difficultés à accepter leurs propres sexualités ou identité de genre ;
 - en gérant une structure de documentation accessible au public incluant des brochures, des guides et tout autre support de prévention et d'information sur ces problématiques ;
 - en mettant à disposition du public les moyens de se prémunir contre les IST, notamment des fémidoms, des préservatifs masculins et du gel ;
 - en soutenant les personnes atteintes par des IST et leur entourage et en exerçant une solidarité appropriée à leur égard ;
 - en formant une équipe de militant-e-s aux techniques d'écoute et à ces problématiques afin de pouvoir accueillir spécifiquement le public concerné et en demande ;
 - Défendre les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi, trans ou en interrogation...
 - en participant à la valorisation d'un environnement culturel favorisant la reconnaissance et l'épanouissement des personnes lesbiennes, gaies, bi, trans ou en interrogation ;
 - en luttant pour l'égalité des droits personnels et sociaux des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans ;
- **Participer aux activités de l'Alliance**
 - en s'impliquant activement dans les Rencontres et débats de l'Alliance ;
 - en relayant localement les réflexions, démarches et actions de l'Alliance ;
 - en mentionnant leur appartenance à l'Alliance dans leurs actions et outils de communication et ce notamment en insérant en position privilégiée un lien hypertexte dans leur site Internet pointant vers le site Internet de l'Alliance.